Nations Unies S/PV.8599

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

Provisoire

8599e séance
Mardi 20 août 2019, à 15 heures
New York

Président :	M. Czaputowicz	(Pologne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	M. Michaelis
	Belgique	Mme Van Vlierberge
	Chine	M. Zhang Jun
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M. Pompeo
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	Mme Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce

Ordre du jour

Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

19-25786 (F)

Document adapté Merci de recycler

La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour leurs contributions utiles à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2019/8.

La séance est levée à 15 h 10.